

CHARTRE DE NOTRE FESTIVAL 2020

OBJET ET INTÉRÊT

ARTICLE-1

Le Festival « les 6 coups du Brigadier s'adresse à toutes les formations amateurs qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations.

ARTICLE- 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale à la sélection des formations.

ARTICLE-3

Le Festival est un festival Gratuit pour tous afin d'atteindre un public le plus large possible et permettre un accès à tous afin de bénéficier de notre art.

ARTICLE-4

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au festival doivent faire parvenir un dossier de candidature téléchargeable sur le site du festival, les6coupsdubrigadier.com avant le 30 AVRIL 2020

ARTICLE-5

Un jury constitué de professionnels et d'amateurs permettra de désigner la troupe qui recevra le Brigadier.

ARTICLE-6

Le dossier sera conservé par l'organisateur et fourni aux membres du jury.

ARTICLE- 7

Préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés.

ARTICLE-8

La sélection finale sera établie par le comité du Festival.

ARTICLE- 9

Les troupes retenues seront averties par téléphone à partir du 30 Mai 2020.

ARTICLE-10

L'ordre des représentations est fixé par le comité du festival, étant entendu que chaque troupe proposera 3 préférences.

DEROULEMENT DU FESTIVAL

ARTICLE - 11

Le festival a lieu sur le Domaine du château de Pelvezy, à ST GENIES, en Périgord Noir du Vendredi 25 au Dimanche 27 Septembre 2020.

ARTICLE-12

Les représentations auront lieu le Vendredi soir, les samedis matin, après-midi et en soirée ainsi que le Dimanche matin. Des spectacles « off » auront lieu dans les intervalles libres le samedi et le Dimanche.

ARTICLE-13

Chaque troupe aura une prise en charge des repas du Samedi soir et du Dimanche midi, ainsi que les petits déjeuners des Samedi et Dimanche matin.

Chaque troupe peut réserver pour loger sur place un ou des chalets de 4 ou 6 personnes. La soirée du Samedi soir après la pièce présentée sera clôturée par un concert.

ARTICLE- 14

Les organisateurs ne fourniront aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES

ARTICLE-15

Le Festival met à la disposition des troupes les équipements son et lumière.

ARTICLE-16

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

ARTICLE- 17

La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le même technicien du festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même après la représentation, car la troupe suivante doit s'installer.

ARTICLE - 18

Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation, la troupe suivante devant s'installer.

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt des candidatures : 30 AVRIL 2020

Résultats de la commission de sélection :30 MAI 2020 au plus tard

Festival : du 25 au 27 SEPTEMBRE 2020

